



HAL
open science

Master Droit de l'environnement

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit de l'environnement. 2017, Université de Limoges. hceres-02028796

HAL Id: hceres-02028796

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028796>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master

Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)
Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* est une formation du champ de formation *Droit, économie, gestion (DEG)* de la faculté de Droit et de sciences économiques de l'université de Limoges qui a pour objectif de fournir des connaissances fondamentales en droit de l'environnement, aménagement du territoire et d'urbanisme, avec une dimension pluridisciplinaire, en vue d'exercer des fonctions de juristes spécialisés pour les collectivités publiques, les bureaux d'études ou d'avocats spécialisés ou encore d'accéder à la magistrature ou à la profession d'enseignant-chercheur.

La formation est conçue avec une première année *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* permettant d'accéder à deux spécialités clairement identifiées en seconde année : *Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme* en présentiel et *Droit international et comparé de l'environnement* à distance.

La spécialité *Politiques et droits du développement durable* n'ayant pas ouvert depuis 2011 au regard du faible nombre de candidatures, n'a pas fait l'objet d'une demande d'évaluation.

Analyse

Objectifs

Le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* a pour objectif de fournir des connaissances aux étudiants sur les enjeux, les instruments et les acteurs du droit de l'environnement et de l'urbanisme. Les compétences attendues des futurs diplômés sont clairement identifiées au titre de la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

Organisation

La lisibilité de l'architecture de la formation entre les deux années du master est bonne et est facilitée par deux spécialités clairement identifiées. La première année de la formation constitue un tronc commun permettant une spécialisation en seconde année. Chaque semestre comprend des enseignements fondamentaux, dont certains sont assortis de TD. S'y ajoute un enseignement obligatoire en langue.

La spécialité *Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme* vise un public en présentiel et comprend en deuxième année un tronc commun obligatoire, des cours optionnels et une option professionnelle ou recherche. Un partenariat de double diplomation avec l'université de Santa Fe (Argentine) a été mis en place en 2007-2008. Certains cours de cette spécialité sont mutualisés avec le master *Construction et gestion des territoires durables* de la faculté de lettres et sciences humaines.

La spécialité *Droit international et comparé de l'environnement*, ouverte à distance, comprend un tronc commun obligatoire et deux parcours : l'un en droit international de l'environnement, l'autre en droit comparé de l'environnement. Toutefois, la dimension droit comparé de la formation reste assez faible, puisque les enseignements portent essentiellement sur l'étude des droits étrangers.

Positionnement dans l'environnement

La mention est accolée à l'Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ EA 3177) et s'appuie plus particulièrement sur son équipe du Centre de recherches interdisciplinaires en Droit de l'environnement de l'Aménagement et de l'Urbanisme (CRIDEAU).

Les différentes formations de master existantes au niveau national sont axées soit sur le droit de l'environnement, soit sur le droit de l'urbanisme. Au niveau de la COMUE, il existe d'ailleurs, un master *Droit de l'urbanisme et de la construction* et un master *Droit et action publique territoriale et environnementale*. La spécialité *Droit de l'environnement de l'aménagement et de l'urbanisme* présente donc une véritable spécificité puisqu'elle porte sur ces deux aspects.

Le dossier ne fait état d'aucun partenariat officiel avec les milieux socio-professionnels. Le développement de ces partenariats est à l'étude. La formation bénéficie toutefois du réseau développé par le laboratoire de recherche avec les professionnels et les acteurs économiques.

Equipe pédagogique

Un enseignant-chercheur est responsable de la première année du master et deux autres enseignants-chercheurs ont la responsabilité des spécialités de deuxième année. L'équipe pédagogique se réunit annuellement, elle se compose pour la spécialité *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* de 16 enseignants-chercheurs en droit, 2 autres enseignants et 8 professionnels du tribunal administratif, de l'Office international de l'eau, d'un bureau d'études, du parc naturel régional ; etc. et cinq enseignants d'autres universités, dont un professeur invité d'Argentine. L'équipe pédagogique n'est pas clairement identifiée pour la première année.

Plusieurs réunions sont organisées : en début d'année avec les étudiants et l'équipe pédagogique ou au cours de l'année de manière informelle.

Pour la spécialité *Droit international et comparé de l'environnement*, l'équipe est composée de 11 enseignants chercheurs et 3 professionnels qui participent au tutorat et 13 enseignants-chercheurs d'autres universités notamment étrangères (Argentine, Canada, Belgique, Uruguay, Brésil, Tunisie, Sénégal), dont les enseignements sont orientés sur l'étude des droits étrangers, sans que pour autant la formation soit orientée stricto sensu sur le droit comparé. Le nombre de professionnels intervenant dans cette spécialité est relativement faible mais peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une formation ouverte à distance.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

En première année, les effectifs oscillent entre 15 et 28 étudiants, sans qu'il soit toutefois possible de calculer le taux de réussite puisque sont seulement référencés les étudiants de M1 qui se sont inscrits en M2.

En seconde année, les effectifs globaux varient entre 98 et 215 étudiants. Cette variation et forte augmentation par rapport au M1 s'expliquent par la formation à distance proposée uniquement en seconde année.

Les effectifs de la spécialité *Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'Urbanisme* oscillent entre 14 inscrits (en 2014-2015) et 88 inscrits (en 2012-2013). Cette variation dépend principalement du nombre d'inscrits à Santa Fe. En 2014-2015, aucun étudiant n'était inscrit à Santa Fe. En revanche, en 2012-2013, le nombre d'inscrits à Santa Fe s'élevait à 63. A cet égard, le dossier indique que le calendrier universitaire en Argentine ne correspond pas au calendrier français. La formation se déroule sur 18 mois ce qui justifierait certains décalages d'inscription et de diplomation. Le nombre important d'inscrits s'expliquerait également par des réinscriptions d'une année sur l'autre en vue de soutenir le mémoire.

Pour la spécialité *Droit international et comparé de l'environnement*, les effectifs varient entre 84 et 127.

Les taux de réussite oscillent entre 68,8 % et 97,4 % pour la spécialité *Droit international et comparé de l'environnement*. En revanche, le taux de réussite pour la spécialité *Droit de l'environnement et de l'Urbanisme* varie de manière importante entre 30,6 % et 85,7 % et apparaît comme faible sur certaines années.

Les données relatives à l'insertion professionnelle sont difficilement exploitables pour la période concernée : en décembre 2014, 44 diplômés en 2012 sur 57 répondants ont un emploi et en décembre 2015, 69 diplômés en 2013 sur 82 répondants ont un emploi, sans aucune distinction selon les spécialités des diplômés et sans aucune précision sur les postes occupés. Les seules données exploitables concernent le nombre de poursuites d'études en doctorat qui est satisfaisant avec 4 doctorants pour l'année 2011-2012 et 10 pour l'année 2012-2013.

En ce qui concerne la spécialité *Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme*, seules figurent les données pour la promotion 2010-2011 (hors période d'évaluation). Sur 22 diplômés, 15 ont répondu à l'enquête. Les données font état d'une période d'accès à l'emploi inférieure à 6 mois et révèlent que près de la moitié des diplômés n'ont jamais connu de période de chômage et que 3 sont en poursuite d'étude. Les principaux secteurs d'activité sont l'environnement, l'administration publique et la culture.

Pour la spécialité *Droit international et comparé de l'environnement*, l'enquête menée à 18 mois après la fin de la formation de l'Observatoire en 2014 montre que sur les 42 personnes ayant répondu, 28 diplômés étaient en emploi. Les principaux secteurs d'activité sont l'administration publique, les entreprises et les ONG. Cependant, ces chiffres ne sont pas représentatifs au regard du faible nombre de personnes ayant répondu à l'enquête. Les emplois occupés par les diplômés en activité sont majoritairement inférieurs au niveau de diplôme.

Place de la recherche

La place faite à la recherche est relativement importante dans cette formation. Les deux spécialités s'appuient sur l'équipe thématique du CRIDEAU accueillie au sein de l'Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ EA 3177). La spécialité *Droit international et comparé de l'environnement* est en relation étroite avec le CIDCE (Centre international de droit comparé de l'environnement).

La formation pédagogique est conçue de manière à intégrer la formation par et à la recherche de façon à initier progressivement les étudiants à la recherche dès la première année à travers les TD et par des travaux réalisés à partir de dossiers documentaires en seconde année. Les futurs diplômés sont également invités à participer à des colloques et journées d'études notamment le colloque annuel de la Société française pour le droit de l'environnement. S'y ajoute plus spécifiquement un séminaire de méthodologie à la recherche et la rédaction d'un mémoire en seconde année.

Les étudiants qui souhaitent poursuivre en thèse sont invités à participer à une réunion d'information organisée chaque année par le RERDH (Réseau européen de recherches en droits de l'Homme, association de doctorants)

La formation est en outre adossée à l'Ecole doctorale avec l'obtention par certains diplômés d'un financement pour leur poursuite d'études en thèse.

Place de la professionnalisation

Après une première année permettant d'acquérir les fondements, la deuxième année est plus spécialisée et donne une place plus grande à la professionnalisation avec l'intervention de professionnels.

En outre, les étudiants de la spécialité *Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme* doivent effectuer un stage en M1 de 6 semaines et en M2 de 4 mois pour l'option professionnelle et de 2 mois pour l'option recherche. A cet égard, ils bénéficient lors de la recherche de stage d'un accompagnement par les membres de l'équipe pédagogique et le secrétariat.

Par ailleurs, un séminaire de professionnalisation « Journées de l'environnement » a été créé depuis deux ans avec l'Association des étudiants du master *Action Environnement Droit* comprenant une matinée consacrée à la présentation des différents métiers ouverts aux diplômés et une après-midi, conçue sous forme d'ateliers, pour permettre des échanges individualisés des étudiants avec les professionnels. Un renforcement des partenariats au niveau local avec divers organismes susceptibles d'accueillir des stages chaque année est envisagé.

En ce qui concerne la spécialité *Droit international et comparé de l'environnement*, la place de la professionnalisation est relativement faible. Les professionnels faisant partie de l'équipe pédagogique sont au nombre de 3. Les étudiants ne sont pas tenus d'effectuer un stage.

Place des projets et des stages

En ce qui concerne la spécialité *Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme*, la durée des stages est satisfaisante. Un stage est obligatoire en master 1 d'une durée minimum de six semaines et en deuxième année d'une durée minimum de deux mois concernant le parcours recherche et de quatre mois minimum pour le parcours professionnel. Dans leur recherche de stages, les étudiants bénéficient de divers appuis. Ils sont destinataires des propositions transmises à l'équipe pédagogique par des professionnels. Ils ont la possibilité de rencontrer des professionnels lors des séminaires, colloques, etc. Le Carrefour des étudiants de l'université organise également des rencontres étudiants-entreprises ainsi que des ateliers d'aide à la recherche de stage, à la rédaction des CV.

Le stage de première année donne lieu à un rapport de stage évalué par des membres de l'équipe pédagogique. En deuxième année, l'étudiant doit rédiger un mémoire évalué par l'organisme d'accueil. Le mémoire donne lieu à une soutenance orale. En outre, un procès fictif est organisé au tribunal administratif de Limoges à partir d'un cas concret, avec encadrement des enseignants et d'un magistrat de la juridiction, au titre du cours de *Pratique du contentieux administratif*.

Aucun projet n'est prévu pour la spécialité *Droit international et comparé de l'environnement*. Les étudiants ne sont pas tenus d'effectuer un stage (stage optionnel possible).

Place de l'international

La formation bénéficie d'une bonne ouverture à l'international compte tenu des champs disciplinaires investis et des partenariats noués.

Pour la spécialité *Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme*, un partenariat de double diplomation avec l'université de Santa Fe (Argentine) a été mis en place en 2007-2008. Ainsi, trois enseignants-chercheurs de l'université de Limoges interviennent au sein de la formation à Santa Fe et un professeur de l'université du littoral de Santa Fe dispense des enseignements à Limoges en espagnol. Ce partenariat facilite également les échanges d'étudiants. Il existe des partenariats avec d'autres universités étrangères (université catholique pontificale de Goiás (Brésil)), université d'Antananarivo (Madagascar)). L'adhésion de l'université de Limoges à la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) favorise également la mobilité des étudiants.

Les étudiants suivent un cours d'anglais en M1 (semestre 1 et 2), et en M2 (semestre 3). Certains enseignements sont dispensés en langue étrangère. Des séminaires en anglais ainsi que des colloques bilingues français/anglais auxquels les étudiants sont tenus d'assister confortent l'importance de la place faite à l'international au sein de la formation.

Pour la spécialité *Droit international et comparé de l'environnement*, outre les enseignements consacrés à l'étude des droits étrangers, l'ouverture à l'international résulte directement du public visé avec le concours de l'Association d'universités francophones qui bénéficie d'un large réseau à l'international. Même si les enseignements sont dispensés en français pour promouvoir l'utilisation de la langue française, des documents en langue étrangère figurent en bibliographie des cours.

Le test du TOEIC (Test of english for international communication) ne semble pas être proposé aux étudiants au titre des compétences additionnelles.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les modalités de recrutement varient logiquement selon que la formation est proposée en présentiel ou à distance.

Pour la spécialité *Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme*, la formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en Droit ou d'un diplôme équivalent. A compter de l'année universitaire 2016-2017, la sélection ne concerne que les étudiants non titulaires du master 1 *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* de l'établissement. La sélection s'opère, par un jury composé de 4 à 5 membres de l'équipe pédagogique, en tenant compte de la qualité du parcours du candidat, de sa motivation et de son projet professionnel.

A partir de la rentrée 2016, un soutien particulier sera mis en place pour les étudiants étrangers afin de leur permettre d'acquérir la méthode juridique. Des aménagements existent aussi pour les étudiants en activité ou ayant une situation particulière tenant à leur handicap ou à la pratique d'un sport de haut niveau.

Pour la spécialité *Droit international et comparé de l'environnement* à distance, le collège pédagogique se réunit pour statuer sur l'admission des candidats, après une pré-inscription en ligne sur le site de l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie). Le candidat doit avoir une connaissance suffisante de la langue française, être titulaire d'un master 1 en droit ou d'un diplôme équivalent accompagné d'une expérience professionnelle dans le domaine du *Droit de l'environnement*. Les candidats peuvent bénéficier d'une allocation d'études à distance de l'AUF sous conditions. Un dispositif d'aide à la réussite est prévu grâce à une aide à distance assurée par un ingénieur en technologie de la formation et l'appui des bureaux AUF en présentiel dans les pays des étudiants étrangers.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les modalités d'enseignement diffèrent naturellement pour les spécialités proposées en présentiel et à distance.

Pour la spécialité *Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme* ouvert en présentiel elles sont classiques avec des cours et TD en première année et des cours et séminaires en seconde année.

Certaines dispenses de présence sont accordées aux salariés. Des aménagements existent pour les étudiants en situation de handicap ou pratiquant un sport de haut niveau. Les étudiants qui suivent la formation *Gestion et construction des territoires durables* peuvent également bénéficier de certains aménagements et ont donc la possibilité de valider les deux formations.

La place du numérique est assez limitée. Dans le cadre de la mutualisation de certains cours avec la formation *Gestion et construction des territoires durables*, les étudiants suivent néanmoins un enseignement portant sur les outils numériques appliqués (Outils géomatiques de la gestion territoriale).

Le dossier mentionne la mise en œuvre de méthodes d'apprentissages originales (ex. : organisation d'un procès fictif).

Pour la spécialité *Droit international et comparé de l'environnement* à distance, la formation dispose d'une plateforme dédiée, de type Moodle, pour les enseignements et les étudiants ont un accès aux bases de données juridiques en ligne. Les étudiants ont accès à l'ensemble des ressources électroniques du Service commun de documentation de l'université de Limoges.

Les examens sont organisés en salle sous surveillance grâce au réseau international de l'AUF et du CRIDEAU.

Evaluation des étudiants
<p>Les modalités d'évaluation des étudiants diffèrent pour les spécialités en présentiel et à distance.</p> <p>En ce qui concerne la spécialité <i>Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme</i>, l'évaluation prend la forme d'un écrit ou d'un oral ou de contrôles continus. En master 2, sont également organisés un examen terminal écrit (5 heures) et un grand oral. Le diplôme est obtenu par capitalisation de semestres, d'UE et de matières dont la note est supérieure ou égale à 10/20 par compensation. La compensation est réalisée à l'intérieur de chaque unité d'enseignement, de chaque semestre et de chaque année d'enseignement.</p> <p>Pour la spécialité <i>Droit international et comparé de l'environnement</i>, le contrôle de connaissances repose sur un devoir sur le tronc commun, un devoir sur l'option choisie, deux épreuves écrites en salle sur les UE (Unité d'enseignement) obligatoires et un mémoire. Le diplôme s'obtient par capitalisation de semestre, d'UE et de matières dont la note est supérieure ou égale à 10/20 et par compensation au sein de chaque unité d'enseignement, de chaque semestre et de chaque année.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>L'annexe descriptive au diplôme décrit correctement le contenu de la formation et les objectifs pédagogiques de chaque unité d'enseignements. Elle n'intègre pas l'approche compétences. Néanmoins, le rapport de stage et le mémoire de recherche en seconde année sont également conçus comme un moyen d'apprécier l'acquisition et la mobilisation des connaissances du futur diplômé et leur transformation en compétence.</p> <p>Le dossier fait état d'une réflexion pour la mise en place d'un portefeuille de compétences par l'établissement pour permettre aux étudiants de réfléchir à leur projet professionnel.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est assuré par l'Observatoire du carrefour des étudiants de l'établissement à 18 mois et à 30 mois par l'enquête nationale, sans que pour autant les résultats soient clairement mentionnés dans le dossier.</p> <p>Un annuaire des anciens étudiants de la spécialité <i>Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme</i> a également été mis en place. Une sensibilisation des étudiants diplômés de la spécialité <i>Droit international et comparé de l'environnement</i> doit être faite afin d'améliorer le taux de réponse (non donné explicitement) aux enquêtes de l'université.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>La formation n'est pas soumise à une procédure globale d'évaluation des enseignements. Certains enseignants y procèdent de manière individuelle à l'issue de leurs enseignements.</p> <p>Depuis 2014-2015, un conseil de perfectionnement se réunit tous les ans. Il est composé des membres de l'équipe pédagogique et d'étudiants, à l'exclusion de professionnels, contrairement à ce qui est indiqué dans le dossier Champ et comme le préconise le cadre national des formations.</p> <p>Il est à l'origine de diverses impulsions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amélioration de l'articulation avec le master <i>Construction et gestion des territoires durables</i> ; • clarification des attentes à propos des évaluations ; • mise en place de séminaires de remise à niveau pour les étudiants étrangers. <p>Il n'existe pas de procédure générale d'autoévaluation. La mise en place d'un système d'évaluation par chaque étudiant à la fin de chaque enseignement et/ou à la fin de l'année devra être envisagée.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Dimension pluridisciplinaire de la formation.
- De nombreux partenariats internationaux.
- Qualité et précision du dossier d'évaluation.

Points faibles :

- Faiblesse de la part des enseignements en droit comparé.
- Modalités de suivi des diplômés perfectibles.
- Absence de procédure générale d'autoévaluation.
- Des effectifs faibles pour la spécialité *Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme* proposée à Limoges, au regard notamment des effectifs délocalisés à l'étranger, certaines années.

Avis global et recommandations :

Le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* est une formation qui permet une acquisition progressive des connaissances et des compétences attendues dans les champs disciplinaires investis, soit en présentiel, soit à distance. Cette formation s'intègre parfaitement dans l'offre globale de formation. Elle est pilotée par une équipe pédagogique de qualité et bénéficie de nombreux partenariats internationaux.

Les outils d'évaluation continuent à se mettre en place, et sont repensés afin d'en améliorer l'efficacité, sans que les résultats soient toutefois systématiquement communiqués. Afin d'assurer un suivi fin au niveau de la mention, il importe que des données plus précises soient communiquées au conseil de perfectionnement pour qu'il puisse apprécier le positionnement stratégique de la formation et des parcours qui la composent.

Observations de l'établissement

Limoges, le 16 mai 2017

Alain CELERIER,
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département
d'Evaluation des Formations
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS



Affaire suivie par
Virginie Lefebvre
Directrice des Etudes
Tél. 05.55.14.92.81
virginie.lefebvre@unilim.fr

et Pascale TORRE
Vice-présidente CFVU
pascale.torre@unilim.fr

Réf :PFIP/DE/ML/1137

OBJET :

**Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation du Master mention
« Droit de l'environnement et de l'urbanisme »**

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Les observations du comité sur les différents critères de l'évaluation ne conduisent donc pas à des remarques particulières.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Alain CELERIER